

Réunion du 2 avril 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2012/271 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Aide aux manifestations sportives, à la licence (clubs sportifs), à la formation des cadres sportifs, au recrutement d'animateurs sportifs - Conventions d'objectifs**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 135 186 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 20 800 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 82 041 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 1 100 € au titre de l'aide à la formation de cadres sportifs
- 15 245 € au titre de l'aide au recrutement d'animateurs sportifs départementaux
- 16 000 € au titre de la convention d'objectifs et de développement sportif 2012-2014 à intervenir avec le Comité départemental de football américain.

Elle approuve par ailleurs :

- le contrat d'objectifs 2012 et la convention financière 2012 à intervenir entre le Comité départemental d'escrime et le Département
- la convention d'objectifs 2012-2014 et la convention financière 2012 à intervenir entre le Comité départemental de football américain et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer ces quatre conventions.

Le versement de l'aide allouée au Comité départemental de football américain au titre de l'exercice 2012 interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par ce Comité et de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention financière, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120402-66869-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/04/12